

Intervention de Jean-Charles Legrix en tant que rapporteur du groupe UDC.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC approuve totalement et sans réserve les remarques et conclusions de la majorité de la commission.

Nous ne reviendrons donc pas sur tous ces éléments du rapport ni sur ce qui a déjà été dit ce soir.

Comme nous avons pu le lire dans le rapport, la minorité a considéré le travail de la commission comme superficiel et expéditif et selon la presse, les 3 abstentions proviendraient de membres du PLR.

Lors d'un interview le 28 décembre 2010, un autre membre du PLR et pas des moindres, puisque c'est le Président du Conseil d'Etat, Monsieur Claude Nicati, personne qui a assisté aux travaux de la commission selon l'article 21b de l'OGC a contesté et rejeté l'affirmation faite par la minorité de la commission comme quoi le travail avait été bâclé.

Lui qui était auditeur a estimé le travail de la commission immunité fort intéressant et constructif.

Le groupe UDC veut revenir sur une des déclarations de M. Frédéric Hainard qui disait ceci : « j'aurai également l'occasion de dénoncer les infractions constatées en prenant la direction du département de l'économie ».

Le groupe UDC n'a jamais considéré que l'ancien responsable du département de l'économie, Monsieur Bernard Soguel avait fait tout juste, loin de là. Notre groupe a du reste dénoncé des décisions ou des non décisions qu'il n'approuvait pas comme celui de ne pas renvoyer dans son pays un criminel étranger. Il a également relevé à d'autres occasions sa désapprobation par rapport à des investissements fait comme celui du Micorama.

Néanmoins, notre groupe considère que ces décisions relèvent de la responsabilité de Monsieur Bernard Soguel et n'ont rien à voir avec l'affaire Olivia, affaire pour laquelle nous sommes appelés à nous prononcer sur la levée ou non de l'immunité de M.Frédéric Hainard.

Il ne faut pas tout mélanger. Chaque situation doit être analysée pour elle-même et ce n'est pas en montrant les erreurs des autres que l'on peut justifier d'éventuelles erreurs commises personnellement.

Compte tenu de ses éléments, le groupe UDC votera à l'unanimité la levée de l'immunité de M. Frédéric Hainard.

Je vous remercie de votre attention.